

Capsules linguistiques*

Saviez vous que...

L'expression « **à cet effet** » est un calque de « to this effect » pour « **en ce sens** ».

Ex. : Elle a reçu une lettre en ce sens (et non « à cet effet »).

Source : Le Colpron

Petit rappel...

Tel que, lorsque

Il faut éviter les barbarismes : lorsque nécessaire, lorsque requis, tel que requis, etc. et employer plutôt : tel qu'il est requis, lorsque c'est nécessaire, lorsque cela est nécessaire ou encore au besoin, le cas échéant, en cas de nécessité.

Source : Le dictionnaire des petites ignorances de la langue française au Canada

Outil pratique...

Vous vous demandez s'il y a un espacement avant ou après un certain signe de ponctuation?

L'Office québécois de la langue française a mis à notre disposition sur son site Web une page dédiée à cette question.

Source : OQLF-signes de ponctuation

* Capsules proposées par les Services linguistiques du **Cabinet Lavery**.